

# ***LOI SUR LES NUISANCES ET LOI SUR LA PROTECTION DES PRATIQUES AGRICOLES***

## **RÉSUMÉ**

Depuis des siècles, la common law sur les nuisances a servi à régler des conflits entre voisins relativement à l'incompatibilité d'utilisation des terrains. La *Loi sur les nuisances* et la *Loi sur la protection des pratiques agricoles*, promulguées en 1976 et 1992 respectivement, limitent le rôle de la common law sur les nuisances dans le règlement de telles disputes. Ces lois ont d'importantes implications pour l'environnement et l'exercice des droits de propriété individuels, et pour cette raison méritent une attention tout particulière.

Dans le présent rapport, la Commission de réforme du droit du Manitoba examine la common law sur les nuisances et son rôle historique dans le règlement de différends relatifs à l'environnement et à l'utilisation du territoire. La Commission décrit l'histoire et le rôle de la *Loi sur les nuisances*, et observe qu'elle est rarement utilisée dans la pratique et que sa portée est trop étendue. En conclusion, la Commission recommande l'abrogation de la *Loi sur les nuisances*. La Commission a également relevé les mérites et certaines lacunes perçues de la *Loi sur la protection des pratiques agricoles*, et recommande un examen approfondi, interdisciplinaire et public de celle-ci.